



ECOLE Sainte-Anne / Saint-Joseph
Courriel : 0441298X@ec44.fr
Téléphone : 07 57 40 41 06
Site : reze-steanne-stjoseph.fr

Rezé, le 25 juin 2021

La rentrée des classes aura lieu le jeudi 2 septembre à 8h30 sauf pour les PS : 2 groupes pour un accueil en douceur : ½ le jeudi 2 septembre et ½ le vendredi 3 septembre, la répartition va être envoyée par mail.

I - ORGANISATION PEDAGOGIQUE

A l'école maternelle (site Ste Anne) : PS : Maud ROMEFORT et Céline LEBRETON MS : Brigitte GUERIN

A l'école élémentaire (site St Joseph) : GS : Florise DUPANIER et Virginie THIBAUT CP : Agnès DE PINS

CE1 : Sylvie HOUIS et Coralie THULEAU CE2 : Laurence MARTINAGE

CM1 : Catherine FROMENTIN CM2 : Anne COUSSEAU

II - HORAIRES

Site élémentaire (GS à CM2) : **Matin : 8 h 30 à 11 h 40** **Après-midi : 13 h 25 à 16 h 30**

Site maternelle (PS et MS) : **Matin : 8 h 35 à 11 h 45** **Après-midi : 13 h 30 à 16 h 35**

Ouverture du portail : 10 minutes avant l'entrée en classe

Le (ou la) surveillant(e) de cantine n'acceptera pas les enfants qui mangent à la maison avant 13h15 (élémentaire) et 13h20 (maternelle). Nous demandons aux parents de respecter les horaires de rentrée et de sortie. Tout enfant non récupéré à 16h40 (16h45 en maternelle) sera conduit à l'accueil périscolaire. Les enfants seront également conduits à la cantine au-delà de 10 minutes de retard.

III- ASSOCIATION DES PARENTS : APEL et ASSURANCE

Un bulletin d'adhésion à l'association des parents d'élèves est joint à ce dossier d'inscription. **ATTENTION : le coupon est à compléter SI VOUS NE SOUHAITEZ PAS ADHÉRER avant le 2 juillet.** Le flyer de l'assurance scolaire Aviva est également joint à ce dossier.

IV – FICHE DE RENSEIGNEMENTS et CONTRAT DE SCOLARISATION

Ces fiches recto-verso sont préremplies à partir des informations que vous avez saisies en ligne. Merci d'en vérifier l'exactitude, de corriger en rouge si besoin, de les signer et de les rendre dans la pochette plastique *avant le 2 juillet*. **Bien vérifier le recto et le verso !** Tout changement survenant en cours d'année est à signaler le plus rapidement possible. Merci de lire les règlements de l'école (intérieur, périscolaire, restauration, accueil du mercredi matin) sur le site de l'école (INFORMATIONS PRATIQUES – RENTREE 2021-2022) avant de signer le contrat de scolarisation.

V - MEDICAMENTS & MALADIES

L'apport de médicaments à l'école est **strictement interdit**. De même, aucun adulte de l'école ne peut donner un médicament apporté par l'enfant, même avec votre autorisation. S'il a besoin d'être soigné, il reste à la maison. Pour les maladies chroniques (asthme, allergies...), un Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I.) est mis en place. Toute maladie doit être signalée rapidement à l'école.

VI – CALENDRIER, REUNIONS DE CLASSE, FOURNITURES

Les **listes de fournitures** sont mises en ligne sur le site de l'école (INFORMATIONS PRATIQUES – RENTREE 2021-2022) Vous pouvez, si vous le souhaitez, déposer les fournitures scolaires le mardi 31 août entre 16h et 18h dans la classe de votre enfant et ainsi rencontrer l'enseignante. En élémentaire, vous pourrez en profiter pour récupérer les fournitures du pack de démarrage à noter au nom de l'enfant pour le jour de la rentrée. Les dates de réunions de classes vous seront communiquées à la rentrée.

Bonnes vacances à tous et à la rentrée !!!

Mme Florise DUPANIER, cheffe d'établissement